

Réhabilitation du site historique de la cci nord Isère

38217 VIENNE



PHASE DCE CCTP LOT N°10 ASCENSEUR

MAITRISE D'OUVRAGE – Chambre de commerce et d'industrie de Nord-Isère

CCI NORD ISERE

2 place Saint-Pierre

38217 VIENNE

EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE : A.P.I

03 Rue Auguste Houzeau

76000 ROUEN

Tél : 02 78 77 11 42

Mail : antoine@atelier-api.archi

ECONOMISTE : MOTEEC INGENIERIE

30 Chemin de la Planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN

85 Avenue Renée Coty 76600 LE HAVRE

Tél : 02 35 59 61 47

Mail : etude@moteec.fr



BET FLUIDES : ENERGIE ET FLUIDES

120, avenue Général Leclerc

38200 VIENNE

Tél : 09 62 03 62 63

Mail : energies.fluides@be-ef.fr

Date d'édition : Juin 2026

Indice 0

TABLE DES MATIERES

A - GENERALITES	3
REFERENCES NORMATIVES	3
REGLEMENTATION ET REGLES DE L'ART	3
ÉTUDE DU DOSSIER.....	3
CONTROLE DES TRAVAUX.....	3
TRAVAUX FAISANT PARTIE DU LOT ASCENSEUR.....	4
TRAVAUX NE FAISANT PAS PARTIE DU LOT ASCENSEURS.....	4
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES.....	4
TEST DE CONFORT DE DEPLACEMENT.....	5
PROTECTION DES TRAVAILLEURS.....	5
NETTOYAGE.....	5
PRESTATION DE L'ENTREPRISE.....	5
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
1 - Dépose de l'ascenseur existant	7
2 - Ascenseur	7
3 - réparation de la plateforme élévatrice PMR	11

A - GENERALITES

REFERENCES NORMATIVES

Tous les travaux du présent lot seront réalisés conformément aux normes, D.T.U. et textes réglementaires.

Et en particulier : (Liste non limitative)

- Les Normes Françaises de la classe NF P-82..... Concernant les installations d'Appareils Elévateurs.
- Le D.T.U. FD P82 751
- La Norme NF C-1500 sur les Installations Electriques.
- La réglementation incendie.
- Les documents techniques unifiés publiés par le CSTB.
- Normes accessibilité NF EN 81-70
- Norme CE de type EN81-20 et EN81-50 du 1^{er} septembre 2017
- Amendement A3
- Label éco conception suivant VD14707

Les ouvrages seront exécutés conformément aux Règlements en vigueur, à savoir la Directive européenne 95/16/CE transposée en droit français par décret 2000-810 du 24 août 2000. Et tous les appareils mis en service devront être conformes aux normes EN81-20 et EN81-50

Les Entreprises soumissionnaires devront justifier d'un système d'assurance qualité production conformément à l'Annexe 14 module D ou assurance qualité complète conformément à l'annexe 13 module H.

REGLEMENTATION ET REGLES DE L'ART

Les dispositions générales doivent être toutes être respectées :

- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Code de l'environnement
- Normes françaises et européennes en vigueur y compris NF DTU
- Règlement des produits de construction (marquage CE)
- Règles professionnelles
- Plan de prévention de risques naturels (PPRN) ou dans tout autre document d'application obligatoire précisant les règles d'urbanisme.

Niveau de performance : NF

ÉTUDE DU DOSSIER

Les entreprises sont invitées à se rendre sur le site avant la remise de l'offre pour effectuer les métrés qu'elles jugent nécessaire et estimer les conditions de pose, les conditions pour livrer le matériel et les contraintes liées à la sécurité pendant les travaux.

Les plans sont donnés à titre indicatif et pour information. L'entreprise retenue devra nous fournir les plans détaillés des ensembles mis en place et est tenue de relever sur place les dimensions exactes.

Le montant de l'offre correspond à des travaux terminés dans les règles de l'art, sans que ne puisse être demandé une augmentation quelconque, pour oubli ou métré erroné.

CONTROLE DES TRAVAUX

A la fin de ses travaux, l'Entrepreneur devra procéder à tous les essais nécessaires pour s'assurer du bon fonctionnement de ses installations. En particulier il réalisera les essais COPREC I & II qui devront faire l'objet de P.V., établis en présence du Contrôleur Technique.

TRAVAUX FAISANT PARTIE DU LOT ASCENSEUR

Vérification des cotes de largeur gaine, profondeur gaine, hauteur cuvette, hauteur sous dalle, hauteur sous linteaux pour tout ascenseur placé dans gaine existante conservée.

Les travaux relatifs au présent chapitre comprennent l'ensemble des ouvrages d'installation d'ascenseurs, à savoir :

La fourniture, le transport, le déchargement, le stockage et la distribution sur le chantier, le montage, DTU, le raccordement ainsi que le réglage de tous les appareils, organes et accessoires nécessaires au bon fonctionnement des installations définies dans le présent document.

Les échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux,

Les dispositifs de protection des ouvrages contre toutes les dégradations,

Les dispositions de sécurité et d'hygiène inhérentes au personnel,

Les fourreaux, fixations et ouvrages annexes nécessités par l'installation,

Calfeutrement métallique des portes palières

Échelons d'accès en fosse

Crochets de manutention

Les plans, schémas électriques, notices de montage et d'entretien,

Les contrôles et essais des installations y compris frais correspondants.

TRAVAUX NE FAISANT PAS PARTIE DU LOT ASCENSEURS

L'alimentation électrique - puissance et lumière - au niveau des coffrets de manœuvre ; il est mis à la disposition de l'entreprise du présent par le lot ÉLECTRICITÉ, un câble électrique calculé en fonction des informations données par le présent LOT.

Informations disponibles :

- Triphasé 400 V pour la force motrice
- Monophasé 220 V pour la lumière
- Une ligne France Télécom sur conjoncteur
- Circuit de terre.

Les lignes téléphoniques obligatoires raccordées au réseau commuté pour assurer la communication bidirectionnelle avec le centre de sécurité de l'installateur.

Les ventilations hautes de gaines.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

L'ascenseur prévu dans ce bâtiment est destiné au déplacement de personnes handicapées et sera réalisé conformément à toutes les exigences de la norme EN81-70, qui définit l'accessibilité aux ascenseurs pour tous les usagers y compris les personnes avec handicap.

En particulier il sera prévu :

Aux paliers :

Une signalisation sonore – un son pour la montée, 2 sons pour la descente – et lumineuse du prochain sens de déplacement

L'enregistrement de l'appel confirmé par signalisation sonore et lumineuse

En cabine :

Le tableau de commande en cabine doit comporter

1 bouton pour chaque étage

1 bouton d'alarme jaune avec symbole en forme de cloche

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

Le bouton du niveau de sortie doit être clairement reconnaissable ; il sera de couleur verte, faisant saillie de 5 mm par rapport aux autres boutons

L'enregistrement des appels doit être confirmé par signalisation sonore et lumineuse

Une synthèse vocale - à l'arrêt de la cabine, une voix doit indiquer la position de la cabine et les mouvements des portes

Une main courante à extrémités arrondies, situées à 900 mm $\pm$ 25 du sol

Un miroir pour permettre d'observer les obstacles pendant le mouvement de recul pour sortir de la cabine, installé à une distance minimum du plancher de 300 mm.

Un détecteur sensible assurant la sécurité des passagers entrant et sortant, couvrant les 2/3 au moins de la hauteur de la porte à partir de 25 mm au-dessus du seuil.

Les symboles sur les boutons de commande doivent être en saillie, contrastés par rapport à l'arrière-plan. Le marquage des boutons d'étage sera réalisé comme suit :

...-2, -1, 0, 1, 2...

La précision d'arrêt de la cabine doit être de $\pm$ 10 mm.

TEST DE CONFORT DE DEPLACEMENT

Ce test offre aux utilisateurs la garantie d'un confort optimal, ainsi qu'un fonctionnement fluide et silencieux de ses ascenseurs. Le test est un analyseur de confort de déplacement. Grâce à cet outil, le fabricant mesurera la qualité du déplacement sur tous ses ascenseurs avant leur mise en service. Cette mesure est réalisée dans la cabine avec un boîtier qui enregistre et analyse les niveaux de vibration et de bruit à l'intérieur de celle-ci. Le résultat de cette mesure donne la valeur de la qualité de montage et de confort.

- Tests effectués sur chaque ascenseur avant leur mise en service
- Corrections effectuées si l'ascenseur ne répond pas aux standards de qualité
- Mesure le confort et compare aux limites prédéterminées
- Mesure le niveau sonore et compare aux limites prédéterminées
- Mesure le niveau sonore de la machine (à 1 m de distance)

Le fabricant devra s'engager sur le niveau de performance de ses appareils et délivrer au client final un rapport complet des résultats des tests effectués.

Après achèvement complet des travaux, il sera procédé aux vérifications et essais conformément aux exigences de la Directive par l'ascensoriste qui les transmettra au Bureau de Contrôle.

Vérification des mesures de sécurité prévues par la Norme Française P 82.201.

Les contrôles prévus par la Norme Française C15.100 (Isolement de l'installation, art 77 et mises à la terre art 78)

Document COPREC n° 1 & 2 relatifs aux appareils élévateurs

Ces opérations auront pour but de vérifier si toutes les conditions du marché sont remplies. Elles sont entièrement à la charge de l'Entreprise qui devra également prévoir tout le matériel et la main d'Œuvre nécessaires (le matériel d'essai restant sa propriété).

PROTECTION DES TRAVAILLEURS

L'appareil sera conforme au Décret de sécurité.

NETTOYAGE

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets.

PRESTATION DE L'ENTREPRISE

Réalisation des ouvrages :

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

- Toutes les mises au point des solutions techniques au niveau des détails architectes et leur réalisation et adaptation respectueuses des règles de l'art font partie des prestations du marché de l'entreprise ; ces mises au point seront menées par l'entreprise avec l'architecte et devront obtenir l'avis favorable du bureau de contrôle technique.
- Toutes les adaptations de prestations pour obtenir l'avis favorable du bureau de contrôle technique, font partie des prestations dues au titre du marché.
- Ces interventions qui font partie des obligations de l'entreprise, devront être anticipées avant tout démarrage des travaux lors de la préparation de chantier et au cours des études d'exécution à charge de l'entreprise.
- L'entreprise devra en outre fournir au bureau de contrôle tous les justificatifs nécessaires et demandés, de même que les notes de calculs, les procès-verbaux d'essais, etc. ainsi que les procédures ATEX éventuellement nécessaires pour les systèmes constructifs ne possédant pas d'Agrément Technique Européen (ATE) assorti d'un Document Technique d'Application (DTA) ou ne possédant pas d'Avis Technique (AT) du CSTB. L'entreprise devra également prendre en charge la procédure « de dossier de chantier » chaque fois que nécessaire pour obtention des avis favorables du bureau de contrôle.
- L'entreprise devra préciser au bureau de contrôle les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n°78-12 du 4 janvier 1978, article R111-40 du Code de la Construction et de l'Habitation).

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Tous les ouvrages décrits au présent chapitre sont compris fournis et posés sauf indications contraires.

Nota : toutes les précautions seront prises tant au niveau dimensionnel (dimensions cabine et passage libre) qu'au point de vue fonctionnel (hauteur et position des boutons et des mains courantes) pour respecter la norme handicapée.

Matériaux constituant les cabines d'ascenseurs : Constitution des revêtements intérieurs des cabines d'ascenseurs par des matériaux de catégorie M3 ou D-s1, d0 et M4 ou Dfl-s1 pour les planchers.

1 - DEPOSE DE L'ASCENSEUR EXISTANT

Dépose complète de l'ascenseur existant à la fin des travaux des autres lots, comprenant la cabine, système de motorisations, machineries et de guidages, et toutes ouvrages/organes associés à l'ascenseur.

Dépose des portes palières métalliques existants.

Mise en place de fermeture provisoire au droit des vides.

Chargement et évacuation des gravats en centre de traitement agréé.

Localisation :

A prévoir pour l'ascenseur existant.

2 - ASCENSEUR

GÉNÉRALITÉS

Préambule

Les travaux consistent à installer des ascenseurs 630 kg, Type 2 – 8 personnes, vitesse 1,00 m/s dans gaine maçonnée existante.

L'ascenseur sera du type sans local de machinerie avec entraînement Électrique à variation de fréquence.

Il sera équipé d'un système de mise en veille de l'éclairage cabine, de l'armoire commande, de l'opérateur, de porte et une réduction d'intensité des indicateurs paliers. Contact sec pour l'éclairage des paliers doit être commandé par l'ouverture des portes de l'ascenseur au niveau concerné.

Caractéristiques principales

- Charge nominale : 630 kg pour bâtiments jusqu'à 10 niveaux desservis / 4 personnes / type 2 (permettant le transport d'un fauteuil roulant et d'un Accompagnateur)
- Entraînement :
 - électrique à variation de fréquence avec un dispositif de transmission sans réducteur de Vitesse.
 - motorisation Gearless basse consommation
 - câbles de traction
- Vitesse de levage : 1.00 m/s
- Nombre de démarrages / heure : 120 d/h
- Nombre de niveau desservi : 4 niveaux desservis (du Rez-de-chaussée au R+3)
- Nombre d'arrêts : 5
- Nombre d'accès : 5
- Course : 15.70 m de hauteur environ suivant plans architecte
- Face de service : 1 face d'accès
- Local des machines : Sans (armoire de manœuvre intégrée dans le montant de la porte palière du dernier niveau)
- Nature de courant : Triphasé 400 V
- Puissance moteur : 4.6 kW - IN 16 A - ID 19 A
- Dimensions de gaine : L1800 mm x P 1800 mm suivant plans de l'architecte
- Hauteur sous dalle au dernier niveau : 3550 mm
- Porte ascenseur : U= 3 W/m2. K

Entraînement à variation de fréquence

Type d'entraînement

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

Tous les organes mécaniques susceptibles de produire des vibrations devront être posés sur dispositifs de façon à éviter la transmission des vibrations au bâtiment. Mise en place de systèmes anti vibratiles sur l'ensemble des équipements.

Cabine

La cabine comportera tous les éléments de sécurité prescrits par les normes et sera parfaitement équilibrée. De plus, le plancher de cabine reposera sur 4 silentblochs.

Montage entièrement réalisé sans vis ni rivet apparent.

La cabine sera équipée d'un parachute à prise amortie à double effet conformément à la directive européenne 95/16/CE

Les cabines répondront en tous points aux exigences imposées pour l'accessibilité aux handicapés (boucles inductives, boutons réglementaires d'appel secours, chiffres en saillie, synthèse vocale, indicateurs de niveaux, etc...), et seront réalisées conformément à toutes les exigences de la norme EN 81-70 qui définit l'accessibilité aux ascenseurs pour tous les usagers y compris les personnes avec handicap.

Les exigences en matière de résistance au feu sont les suivantes :

- de type M3 pour les sols
- de type M1 pour les parois et luminaires

Un nombre de 5 choix minimum pour les finitions, RAL, ... pour la cabine sera à proposer.

Les couleurs intérieurs seront en accord avec les matériaux des parties communes, teinte RAL au choix de l'architecte et du Maître d'Ouvrage.

Équipement intérieur :

L'habillage intérieur se composera :

- sol :

- panneaux CTBH de 18 mm d'épaisseur posés sur fond en tôle pour support de revêtement de sol. Le revêtement de sol sera en granite artificiel à charge du présent lot.

Nota : Le support pour revêtement de sol sera suffisamment rigide pour éviter la déformation et la détérioration du revêtement de sol.

- seuil aluminium percé en extrémité.

- plinthes : plinthes en acier inoxydable de 0.12 m de ht indémontable de l'intérieur de la cabine. Rendre étanche entre les parois, les plinthes et le revêtement de sol à l'aide d'un joint silicone invisible.

- parois :

- d'un habillage stratifié avec moulures en aluminium finition chrome brillant

- d'un miroir avec fixation en inox poli en fond de cabine sur une demi-hauteur monté sur cornière anti-arrachement.

- plafond : faux-plafond suspendu en inox ou ALU brossé décoratif, avec spots intégrés de type LED basse consommation et éclairage de sécurité, l'éclairage sera non permanent et avec une alimentation séparée (dont une de secours). La dimension du plafonnier devra couvrir entièrement la cabine afin d'empêcher le stockage d'objets au plafond

- barres d'appui en aluminium brossé sur le pourtour de la cabine, avec fixation par l'extérieur de la cabine

La signalisation et les commandes comprendront :

- indicateur lumineux de position de cabine et de sens de marche

- un téléphone de secours.

- d'un contact à clef indépendant

- éclairage de sécurité : Blocs autonomes intégrés aux panneaux muraux.

- boîte à boutons cabine et paliers : panneau de commande et indicateur en inox anti-vandales.

- accessible aux handicapés :

- boutons lumineux gravés à la désignation des niveaux avec inscription en braille.

- indicateur digital par diodes lumineuses de position de cabine avec flèches de sens de marche.

- bouton de réouverture de porte.

- boutons d'appel de palier seront en inox.

Prévoir la protection des finitions de la cabine par des crochets et et bâches de protection pour les sols et les parois latérales.

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

Une extinction temporisée de la manœuvre en cas de non-utilisation prolongé (et non de la cabine et des afficheurs seulement) y compris l'électronique de puissance. Le réglage de la temporisation sera laissé libre d'accès au mainteneur.

Le délai de redémarrage devra être spécifié par le constructeur. Un redémarrage « immédiat » devra être justifié (durabilité des composants).

Portes palières et portes de cabine

Portes à ouverture et fermeture automatique, à ouverture latérale, manœuvre automatique par opérateur électrique placé sur la cabine, passage libre 0.90 m x 2.00 m ht.

Finition des portes de cabine : en inox brossé.

Finition des portes palières : en inox brossé.

Calfeutrements latéraux par éléments télescopiques et linteaux télescopiques en inox tissé, pare-flamme ½ heure, supprimant les calfeutrements maçonnés.

A chaque niveau, bouton d'appel directement intégré dans la façade.

Sur le fronton de toutes les portes palières sera posé un indicateur de position et de sens réalisé conformément à toutes les exigences de la norme EN 81/70

La porte cabine sera équipée d'une barrière de cellule toute hauteur.

Équipements des gaines ascenseurs

A charge du présent lot les équipements suivants :

Crochets de levage :

Les crochets de levage seront fournis par l'ascensoriste et incorporé par le lot gros œuvre dans la dalle haute de gaine.

Crochet de levage réalisé en fer rond.

Charge : 15 KN

Échelons :

Échelons réalisés en fer rond de 20 mm de diamètre avec 2 coudes et queues de carpe pour scellement et fixés dans la paroi de la cuvette.

- Dimensions : U de 0,30 X 0,18 m

- Entraxe échelons : 0,25 m

Crosse :

Crosse amovible réalisée en fer rond de 20 mm de diamètre avec coude et œillets à queue de carpe pour scellement dans la paroi de la cuvette

Protection et sécurité des usagers

L'ensemble porte cabine + palière disposera d'une réouverture automatique par limiteur de couple.

Enfin, un rideau de cellules photoélectriques horizontal toute hauteur équipera le vantail rapide de la porte cabine.

Système de télésurveillance permettant la détection des anomalies par liaison tri phonie bidirectionnelle pendant les horaires d'ouvertures avec un centre de réception d'appels, compatible avec Getraline.

Guides

Le guidage de cabine et contrepoids sera réalisé à l'aide de profilés en T usinés sur trois faces de coulissement, fixés dans l'épaisseur des planchers.

L'utilisation des fils guide est exclue.

Les guides sont lisses et parallèles. La flexion des guides par extraction de la charge ne doit pas gêner le fonctionnement des parachutes.

Les coulisseaux seront constitués de façon à résister à l'usure et à permettre un frottement silencieux. Ils seront à rattrapage de jeu automatique.

Contrepoids

Le contrepoids sera constitué par un étrier renfermant des gueuses en fonte.

Sécurité

L'aménageur devra prévoir des bâches de protection murale avec crochet de fixation pour la sécurité des employés.

L'appareil devra être muni d'une condamnation automatique de la manœuvre :

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

- Empêchant tout fonctionnement de l'ascenseur pendant l'entrée ou la sortie des usagers ou si l'une quelconque des portes est ouverte ou mal fermée.
- Empêchant d'un niveau quelconque et pendant la montée ou la descente, de modifier la manœuvre commencée,
- Arrêtant immédiatement la cabine si l'une des portes est ouverte prématurément pendant la marche,
- Immobilisant la cabine pendant une durée déterminée entre deux manœuvres quelconques de montée ou de descente, ainsi que des dispositifs de commande et d'arrêt en toit de cabine, en cuvette et en machinerie.

De plus, l'appareil sera muni d'un dispositif de sécurité d'arrêt de fin de course, indépendant du dispositif normal. Dans la cuvette sous la cabine et sous le contrepoids, amortisseurs, butés à ressort ou système équivalent, absorbant la puissance vive de la cabine en cas de dépassement des arrêts extrêmes.

Fourniture et pose d'une sonde de présence d'eau en cuvette permettant à l'ascenseur de s'arrêter au rez-de-chaussée et de se bloquer en cas d'inondation au R-1.

Spécifications spéciales PMR

Les tableaux de commande et d'appel seront situés de telle manière que les boutons d'appel soient placés entre 0.80 et 1.30 m. En cabine, les organes de manœuvre seront fixés sur la paroi latérale coté fermeture des portes et à 0.40 m au moins de la paroi face au service.

Toutes sujétions d'équipement pour conformité aux normes des PMR

La norme EN 81-70 définit les conditions d'accessibilité aux ascenseurs pour tous les usagers y compris les personnes PMR. Les ascenseurs prévus dans cet immeuble, accessible aux personnes handicapées, sera réalisé conformément aux exigences de cette norme, en particulier.

Isolation acoustique

Il sera prévu tous les dispositifs antivibratoires pour l'ensemble des équipements, treuil, moteur, poulies y compris poulie de renvoi ou de déflexion et pour l'armoire électrique.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**Électricité - Divers**

L'éclairage de la gaine sera à prévoir par l'ascensoriste.

Alimentation puissance : TRI 380/400 V + neutre (+/- 5%)

Fréquence réseau : 45...55 Hz

Alimentation éclairage : 1 x 220/230/240 V

Ligne téléphonique sur joncteur (pour fonctionnement télésurveillance ascenseur)

Le coffret d'alimentation est prévu au présent lot.

A partir de ce coffret ; tous les travaux d'électricité sont à la charge du présent lot.

Éclairage en cabine :

- matériel indice IP 44 IK 7, à prévoir en plafond.
- spot intégrés au faux-plafond de type LED, et éclairage de sécurité
- extinction de l'éclairage intérieur de la cabine libre

Antiparasitage : il est impérativement prescrit qu'aucune des installations du présent lot ne doit apporter des perturbations dans le fonctionnement des appareils de TV et radio.

Protection contre les inductions, à savoir les équipements et les liaisons seront protégés contre les signaux parasites :

- en utilisant des câbles avec écran relié à la terre pour les circuits d'alarmes, de sécurité et de téléphone,
- en reliant les appareils au même point de masse,
- en éloignant les circuits de contrôle des circuits de puissance.

Armoire de commande

Armoire de commande de fabrication indépendante, non personnalisée et livrée avec documentation complète, à variation de fréquence. Elle sera équipée d'un plan de dépannage d'installation et ses éventuels additifs laissés dans la pochette machinerie, fournie avec son équipement complet.

La commande de l'armoire électrique sera à consommation électrique réduite.

Sécurisation de l'armoire par coffret anti-vandale.

L'outil de programmation et de maintenance de l'armoire de commande ou contrôleur de manœuvre sera intégré au coffret de chaque ascenseur et restera la propriété du Maître d'Ouvrage.

Nota : Les armoires de commandes verrouillées et personnalisées sont proscrites

Spécificités de l'armoire de commande ou contrôleur de manœuvre :

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

En vue d'un raccordement futur d'un système de surveillance type GETRALINE, les informations suivantes seront extraites de l'armoire de commande sur bornier de 26 points minimum, afin que la télésurveillance puisse être raccordée, soit directement dans l'armoire de commande ou à proximité :

Désignation - Couleur - Observation

- X1 : Alimentation secondaire/Lumière cabine - Bleu - Tension en aval du disjoncteur de lumière cabine.
 - X2 : Tension de Manœuvre - Jaune - Tension en aval des disjoncteurs alimentant les circuits de l'armoire de commande.
 - X3 : Sécurités - Rose - État de la chaîne des sécurités statiques, le parachute et le dispositif de détection de survitesse doivent être impérativement intégrés dans ce point de mesure.
 - X4 : Bouton d'alarme – Marron Jaune - État du bouton d'alarme, suivant NF.
 - X5 : Porte de cabine – Rouge - État du contact de Porte de cabine, de préférence fin de course ouverture porte de cabine.
 - X6 : Frein - Violet - Tension de commande de frein.
 - X7 : Appel enregistré, demande de trafic – Blanc Jaune - Point actif en cas d'appel palier ou d'envoi cabine non encore desservi, cette fonction est active dès qu'un usager appuie sur un appel palier ou un envoi cabine tant que l'ascenseur n'a pas répondu à son appel, actif avant que l'ascenseur ne se déplace.
 - X8 : Verrouillage portes palières - Marron Gris - État de la chaîne de verrouillage des portes palières.
 - X9 : Shunts portes palières – Blanc Rose - État de la chaîne de shunt des portes palières.
 - X10 : Zone d'ouverture des portes ou de déverrouillage des portes – Gris Jaune - Point actif lorsque l'ascenseur est dans la zone d'ouverture des portes.
 - X11 : Retour en zone - Rose Jaune - Point actif lorsque l'ascenseur après un temps d'inactivité rejoint la zone d'attente prédéterminée.
 - S1 : Envoi Haut – Marron Vert - Commande d'envoi de l'ascenseur vers un niveau haut prédéterminé, l'envoi haut et l'envoi bas doivent être séparés d'au moins 2 niveaux.
 - S2 : Envoi bas - Blanc Noir - Commande d'envoi de l'ascenseur vers un niveau bas prédéterminé, câblé sur le rez-de-chaussée si l'ascenseur y stationne, en cas de rappel automatique ou sur le niveau de recalage ou de retour en zone.
- Tous les points de mesures seront fournis pour la télésurveillance via 2 fils, tout commun entre signaux différents est à proscrire.
- Les points de mesures peuvent être fournis sous forme d'une tension continue ou alternative.
- Si la tension est inférieure à 4 V, le signal devient inactif ; si le signal est supérieur à 8 V, le signal devient actif, ou contact sec NF ou NO.
- Si résistance inférieure à 5 K : Signal actif, si résistance supérieure à 10 K : signal inactif.
- Nota : Les boucles inductives seront de type MICOME ou AMPHITEC.
- Les voyants à Leds (Vert-Jaune) seront alimentés en 12 V.

Fourniture et pose d'ascenseur, 630 kg - 4 personnes - machinerie électrique intégrée en gaine, compris cabine, guidages

Localisation :

A prévoir dans la gaine existante.

3 - REPARATION DE LA PLATEFORME ELEVATRICE PMR

Travaux de réparation et de remise en fonctionnement de la plateforme élévatrice PMR, ces travaux comprendront :

Les diagnostics préalables

- Inspection complète de l'installation.
- Vérification de l'état des organes mécaniques, électriques et électroniques.
- Contrôle des systèmes de sécurité.
- Recherche et identification des dysfonctionnements.
- Remise d'un rapport de diagnostic détaillé.

Les réparations

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

L'entreprise devra procéder à toutes les interventions nécessaires, notamment :

- Remplacement des composants défectueux.
- Réparation ou remplacement du système de levage.
- Réparation ou remplacement des cartes électroniques et automatismes.
- Réfection des câblages dégradés.
- Réglage des capteurs, fins de course et systèmes de positionnement.
- Réparation ou remplacement des portillons et dispositifs de verrouillage.
- Remise en état du système d'alimentation électrique.
- Remplacement des batteries de secours si nécessaire.
- Remplacement de la signalisation lumineuse et sonore défaillante.

Les vérifications réglementaires

L'entreprise devra vérifier :

- Le bon fonctionnement de l'arrêt d'urgence.
- Le fonctionnement des dispositifs anti-écrasement.
- Le verrouillage des accès pendant le déplacement.
- Le système de descente de secours.
- Les alarmes et dispositifs d'appel d'urgence.
- Les dispositifs de sécurité exigés par le constructeur.

Les contraintes d'exécution

Les travaux seront réalisés :

- Sans dégradation des ouvrages existants.
- En coordination avec l'exploitant des lieux.
- En assurant la sécurité du public et du personnel.
- Avec mise en place du balisage et de la signalisation réglementaire durant les travaux.
- En évacuant l'ensemble des déchets et pièces déposées vers une filière agréée.

Essais et mise en service

À l'issue des travaux, l'entreprise réalisera :

- Essais à vide.
- Essais en charge nominale.
- Contrôle de précision d'arrêt aux niveaux.
- Vérification de l'ensemble des sécurités.
- Vérification du fonctionnement en mode secours.
- Mise en service complète.

Avant réception l'entreprise devra fournir

- Rapport de diagnostic.
- Fiches techniques des pièces remplacées.
- Notices constructeur des matériels installés.
- Procès-verbal d'essais.
- Attestation de remise en service.
- Rapport de vérification de sécurité.

CCTP LOT N°10 ASCENSEUR – PHASE DCE

Réception des travaux

La réception sera prononcée après :

- Vérification du parfait fonctionnement de l'équipement.
- Contrôle des dispositifs de sécurité.
- Fourniture de l'ensemble des documents contractuels.

Garantie

L'entreprise garantira :

- Les fournitures neuves.
- La main-d'œuvre.
- Le bon fonctionnement de l'installation.

Durée minimale de garantie : 12 mois pièces et main-d'œuvre.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'état de l'installation avant remise de son offre. Son prix comprend l'ensemble des fournitures, réglages, essais et mises en service nécessaires à la remise en parfait état de fonctionnement de la plateforme élévatrice PMR, sans supplément ultérieur lié à une mauvaise appréciation des travaux à réaliser.

Localisation :

A prévoir pour la plateforme élévatrice PMR au rez-de-chaussée